



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2014-26**

**AVENANT 1 AU MARCHE DE GESTION ET REALISATION D'ACTIVITES DE
MEDIATION CULTURELLE A DESTINATION DES PUBLICS DU MUSEE
NATIONAL PICASSO PARIS**

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, et notamment son article 11 alinéa 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Établissement public du musée national Picasso - Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu le marché n°2012-MNPP-0022-MA-00-00 relatif à la gestion et réalisation d'activités de médiation culturelle à destination des publics du musée national Picasso Paris,



Après en avoir délibéré au cours de la séance du 15 octobre 2014,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve l'avenant 1 au marché n°2013-MNPP-0022-MA-00-00 conclu avec la société Magma cultura, relatif à la gestion et réalisation d'activités de médiation culturelle à destination des publics du musée national Picasso - Paris.

Fait à Paris, le 15 octobre 2014

Le président,
Laurent LE BON